



**ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE**  
**Ecole de Conduite**

*(décret 2005-1225 du 29 septembre 2005 instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière, modifié*

*Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2005 modifié portant approbation de la convention type entre l'Etat et les établissements d'enseignement relative au prêt ne portant pas intérêt destinés à financer une formation à la conduite et à la sécurité routière)*

**Garantie n°E505884**

**La Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin**, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital social de 360 000 000 euros – Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand – 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand – Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 – Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme,

Certifie que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,

**FORMATION INSERTION TRAVAIL**, Association déclarée et inscrite au répertoire des métiers sous le n° 351 469 226, dont le siège social est situé 64 rue Lamartine à Clermont-Ferrand (63000),

a obtenu une garantie financière globale d'un montant de **22 375 euros (vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros)** pour garantir le remboursement des prestations non consommées aux candidats pour tous les contrats de formation en cours lorsque l'exploitation de l'école de conduite est rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire, intervenant pendant la période de garantie, entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois.

Date d'effet de la garantie : 06/07/2020

Date d'échéance de la garantie : 06/07/2021

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/11/2020  
Pour la CAISSE D'ÉPARGNE,

  


**Philippe SERRANO**  
Responsable Département Crédits Pro, Entreprises et Institutionnels